

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 38/005/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 284/04 (AFR 38/003/2004 du 8 octobre 2004) et sa mise à jour (AFR 38/004/2004 du 14 octobre 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS DÉTENTION AU SECRET / PRISONNIERS D'OPINION

MAURITANIE

Abderrahmane Ould Mini (h)

Moustafa Ould Cheibany (h)

Cheikh Ould Abdallahi (h)

Dahanna Ould Sidi Mahmoud Ould Salah (h)

Amar Ould Amar Jowda (h)

Saleh Ould Hannena (h)

Ahmedou Ould Mbareck (h)

ainsi qu'au moins dix autres personnes

Trois personnes libérées :

Jemil Ould Mansour (h)

Cheikh Mohamed El Hacem Ould Dedew (h), imam

El Moctar Ould Mohamed Moussa (h), ancien ambassadeur

Londres, le 19 octobre 2004

Jemil Ould Mansour, Cheikh Mohamed El Hacem Ould Dedew et El Moctar Ould Mohamed Moussa ont été libérés le 16 octobre. Aucune charge n'a été retenue contre eux. Ces trois hommes avaient été arrêtés le 10 octobre et placés en détention au secret à l'École de police de Nouakchott, la capitale. Les autorités n'ont fourni aucune explication quant à leur remise en liberté.

Aucun n'a été torturé, cependant, en séance d'interrogatoire, Jemil Ould Mansour, Cheikh Mohamed El Hacem Ould Dedew et El Moctar Ould Mohamed Moussa ont été confrontés à trois détenus qui semblaient avoir été battus et paraissaient épuisés. La police n'a pas nié que ces trois hommes avaient été battus.

Abderrahmane Ould Mini et Saleh Ould Hannena ont été présentés à des journalistes le 14 octobre dans le but, manifestement, de mettre fin aux rumeurs selon lesquelles ils étaient morts. Les représentants des médias n'ont pas été autorisés à s'entretenir avec eux ; ils étaient menottés et l'un d'eux semblait avoir des fers aux pieds.

Certaines informations non confirmées indiquent que plusieurs autres détenus ont été libérés. Amnesty International ignore pour l'heure si les sept personnes nommées ci-dessus figurent parmi eux.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en arabe ou dans votre propre langue) :

– dites que vous vous réjouissez de la remise en liberté de Jemil Ould Mansour, Cheikh Mohamed El Hacem Ould Dedew et El Moctar Ould Mohamed Moussa ;

– dites-vous préoccupé par la sécurité des sept hommes nommés ci-dessus et d'au moins dix autres dont Amnesty International ignore l'identité, car ils sont détenus au secret depuis une tentative présumée de coup d'État, en septembre 2004 ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie que les détenus ne seront pas soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements, compte tenu des informations indiquant qu'Abderrahmane Ould Mini a été torturé ;

– appelez les autorités à libérer tous ces détenus, à moins qu'ils ne soient rapidement inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi, sur la base d'éléments probants ;

– demandez instamment qu'ils soient régulièrement autorisés à recevoir la visite de leurs proches, à consulter un avocat et à bénéficier de soins médicaux si besoin est ;

– exhortez les autorités mauritaniennes à veiller à ce que toutes les structures chargées du maintien de l'ordre respectent les procédures universellement reconnues en matière d'arrestation et de détention et à ce qu'elles permettent aux avocats et aux représentants d'organisations de défense des droits humains de se rendre dans tous les lieux de détention ;

– priez les autorités de prendre des mesures immédiates contre tout représentant des forces de sécurité soupçonné d'atteintes aux droits humains.

APPELS À :

Remarque : L'obtention des lignes de fax peut s'avérer très difficile en Mauritanie.

Procureur Général près de la Cour suprême :

Monsieur Abdelrahman Ould Abdi

Palais de Justice

Nouakchott, Mauritanie

Fax : +222 525 51 94

Formule d'appel : Monsieur le Procureur Général,

Président de la République :

Monsieur le Président Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya

Président de la République

Présidence de la République

BP 184

Nouakchott, Mauritanie

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications :

Monsieur Mohamed Ghaly Ould Chérif Ahmed

Ministère de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications

BP 195

Nouakchott, Mauritanie

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre de la Justice :

Monsieur Diabira Bakary

Ministère de la Justice, BP 350

Nouakchott, Mauritanie

Fax : +222 525 70 02 (Si un correspondant vous répond, dites que vous souhaitez envoyer un fax.)

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Mauritanie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 NOVEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*